AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1845
FR0000121568-FS0715

2 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 novembre 2013, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich / Aeschenvorstadt 48, 4002 Bâle, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 novembre 2013, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir 1 650 826 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et 4,63% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CLUB MEDITERRANEE hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 31 871 564 actions représentant 35 687 697 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.